

# SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1963 (2° partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

ANNEXE N° 11

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

*Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL*

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Julien Brunhes, Martial Brousse, Marc Desaché, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, André Fossé, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2° législ.) : 22 et annexes, 25 (tome II, annexe 11), 57 (tomes I et II, annexe XI) et in-8° 9.

Sénat : 42 (1962-1963).

## I. — Le budget de fonctionnement.

Mesdames, Messieurs,

Le budget ordinaire a été fixé, pour 1963, à 73.918.416 F, en augmentation de 4.945.442 F par rapport au montant des services votés, tel qu'il a été chiffré au moment de la séparation des budgets des T. O. M. et des D. O. M.

Les mesures nouvelles se répartissent à raison de 2.131.142 F pour le titre III : Moyens des services, et de 2.814.300 F pour le titre IV : Interventions publiques.

### A. — MOYENS DES SERVICES (titre III).

Les dépenses du titre III passent de 38.898.766 F à 41.029.908 F.

A côté de quelques menus ajustements de crédits (mise en place d'une section des marchés, promotion de quelques agents, amélioration du crédit indemnitaire pour heures supplémentaires, octroi d'une indemnité pour frais de représentation au Haut-Commissaire et au Secrétaire général des Comores, etc.) figurent trois mesures nouvelles importantes :

a) *La prise en charge, en application de la loi du 29 juillet 1961 des Services d'Etat dans les îles Wallis et Futuna qui sont devenues Territoire d'Outre-Mer à la suite de la consultation populaire du 27 décembre 1959. Cette mesure concerne l'intégration de 31 emplois et se traduit par l'inscription d'un complément de crédit global de 379.752 F, gagé par une diminution d'égal montant de la subvention budgétaire allouée au Territoire.*

b) *Le transfert au budget territorial des Comores des services de la Douane, de la Police et de l'Inspection du Travail. Cette mesure se traduit par une diminution de crédit de 260.817 F (13 emplois).*

c) *L'augmentation sensible des dotations pour dépenses de fonctionnement dans les Services d'Etat qui correspond :*

— pour 453.350 F, à l'ajustement des crédits en fonction de l'accroissement normal des besoins ;

— pour 209.280 F à la mise en place d'un programme de rénovation du matériel de ces services.

Une des conséquences de la loi-cadre pour les Territoires d'Outre-Mer a été, en effet, la création dans chaque territoire de Services d'Etat distincts des services territoriaux ; en outre, ces services ont été coiffés par un appareil politique et administratif qui n'existait pas autrefois. Par ailleurs, l'accroissement du nombre des fonctionnaires d'origine locale et de grade élevé (en particulier dans les cabinets ministériels) et le développement économique et touristique des territoires ont posé un problème nouveau : celui du logement. Enfin, l'achat des moyens de liaison a été prévu pour permettre aux Chefs de Territoire un meilleur contact avec leurs représentants dans les îles et les populations locales.

C'est, compte tenu de ces divers éléments, que le Parlement a accordé, depuis 1960, les crédits nécessaires à l'équipement des services administratifs dans les territoires. Depuis 1960, dix millions de francs ont été consacrés à cet équipement, ce qui a permis de réaliser ou de lancer les opérations suivantes :

*Polynésie :*

Achat et aménagement d'un terrain ;

Construction de sept logements et achat d'une résidence pour le Secrétaire général ;

Achat de deux goélettes ;

Construction d'un immeuble pour la police et de bureaux pour le Gouverneur.

*Comores :*

Construction d'une résidence pour le Secrétaire général, de dix logements et de deux bureaux.

*Nouvelle-Calédonie :*

Construction des bureaux du Haut-Commissaire, de trois logements et d'un immeuble de six logements.

*Côte française des Somalis :*

Achat d'une vedette, construction d'un immeuble de huit logements, de cantonnement pour la milice et d'un logement à Ali-Sabieh.

*Wallis et Futuna :*

Construction d'une résidence.

*Nouvelles-Hébrides :*

Construction des bureaux du Commissaire résident à Port-Vila, achat d'une vedette, remise en état des bâtiments administratifs endommagés par le cyclone de 1959.

Enfin, le Département a réservé les crédits pour la construction d'un Tribunal supérieur d'appel aux Comores et d'un tribunal à Wallis.

A l'origine, les Services d'Etat ne disposaient que de moyens très réduits et désuets peu en rapport avec les tâches qui leur étaient imparties ; un effort financier devait être fait pour les doter de moyens modernes et appropriés à leurs sujétions particulières.

En raison des impératifs budgétaires, ce programme de rénovation doit s'étendre sur plusieurs années ; une priorité a dû être établie entre les urgences budgétaires.

C'est ainsi que, pour 1963, l'effort financier porte plus particulièrement sur :

- le renouvellement du parc automobile pour tous les territoires afin de remplacer les véhicules datant de 1956 et parvenus hors d'âge ;
- l'achat de mobilier (Côte française des Somalis, Nouvelle-Calédonie, Polynésie), destiné notamment aux nouveaux bâtiments construits sur les fonds d'équipement des services administratifs ;
- la mise en service d'une vedette de liaison pour remplacer un bâtiment datant de 1936 à réformer ;
- l'achat de matériel radio destiné aux services de sécurité de la Nouvelle-Calédonie.

Parmi tous les Services d'Etat, ceux relatifs à la représentation du pouvoir central figurent parmi les plus démunis et c'est la raison pour laquelle le budget 1963 leur consacre des crédits relativement appréciables.

d) *Un complément de subvention de un million de francs au bénéfice de la R. T. F. (mesure déjà acquise dans le collectif de juillet) et l'octroi d'une subvention de soixante-dix mille francs au bureau d'études des P. et T. (mesure déjà acquise dans le collectif de décembre).*

En ce qui concerne la R. T. F. les crédits de 1962 sont, en somme, reconduits en 1963 pour assurer les mesures suivantes :

1. — *La continuité des traitements du personnel* : le personnel en service dans les T. O. M., autrefois rémunérés par la S. O. R. A. F. O. M. a été pris en charge par la R. T. F. à compter du 1<sup>er</sup> juillet

1959. Depuis cette date, aucune amélioration n'avait été apportée à la situation de ces agents, alors que leurs collègues métropolitains bénéficiaient, avec la mise en place du nouveau statut, de substantielles revalorisations.

Pour remédier à cette anomalie, un nouveau régime de rémunération propre à chaque territoire a été mis en place : il aligne les agents en cause sur ceux du secteur public en poste dans chaque territoire.

Il en résulte une dépense supplémentaire pour le budget 1963, évaluée à 314.000 F se répartissant ainsi :

— Radio Djibouti .....	81.000 F.
— Radio Tahiti .....	79.000
— Radio Nouméa .....	83.000
— Radio Saint-Pierre .....	50.000
— Radio Comores .....	21.000

2. — *Utilisation normale du potentiel des nouveaux émetteurs mis en place et développement des émissions.*

Le développement de la technique radiophonique, notamment l'emploi des appareils autonomes à transistors peu coûteux, a fait de tous les habitants des Territoires d'Outre-Mer des auditeurs assidus.

La multiplication des émissions étrangères orientées vers les populations françaises isolées géographiquement, la création de nombreuses stations périphériques nouvelles au Canada, en Somalie, à Zanzibar et dans le Pacifique conduisent à renforcer, de toute urgence, les moyens d'expression radiophonique mis à la disposition de chacun des Territoires d'Outre-Mer.

L'effort entrepris à l'aide des crédits du F. I. D. E. S. a permis un accroissement substantiel de la puissance des émetteurs et l'entrée en service progressive de matériels d'enregistrement plus importants et mieux adaptés.

Cet équipement doit permettre la couverture complète de chaque territoire par des émissions françaises régionales régulières et de durée suffisante pour répondre à l'attente des auditoires locaux.

Il en résulte une augmentation des dépenses de fonctionnement proportionnelle à l'augmentation des moyens.

Ces augmentations s'analysent ainsi :

— *Radio Djibouti* : 86.663 F.

Puissance totale des émetteurs portée de 5 à 9 kW ;

Durée quotidienne des émissions portée de 8 à 12 heures ;

Création de deux chaînes (français-arabe et somali-afar). Cours de français par la radio.

— *Radio Tahiti* : 105.677 F.

Puissance totale des émetteurs portée de 4 à 8 kW, avec dédoublement d'un émetteur travaillant sur deux fréquences simultanées ;

Service d'information avec téléscrip-teurs et baies de réception ;

Allongement des programmes bilingues français-tahitien.

-- *Radio Nouméa* : 152.215 F.

Puissance totale des émetteurs portée de 5 à 17 kW ;

Allongement des programmes ;

Développement des reportages et des émissions en bichelamar à destination des Nouvelles Hébrides et des îles Wallis et Futuna.

— *Radio Saint-Pierre* : 87.289 F.

Puissance totale des émetteurs portée de 1 à 5 kW ;

Durée hebdomadaire des émissions portée de 42 à 55 heures ;

Service d'information avec téléscrip-teurs ;

Développement des reportages sur les bancs de pêche.

— *Radio Comores* : 253.156 F.

De création toute récente, cette station entre maintenant dans le cycle d'une exploitation normale :

Durée des émissions portée de 24 h 30 à 50 heures par semaine ;

Service d'information par téléscrip-teurs avec baie de réception ;

Développement des bulletins d'information locale et des reportages inter-îles.

Compte tenu des précisions ci-dessus, la répartition du crédit total de 3.926.847 F s'établit ainsi pour l'année 1963 :

— Radio Djibouti.....	852.926 F.
— Radio Tahiti.....	654.706
— Radio Nouméa.....	888.000
— Radio Saint-Pierre.....	351.359
— Radio Comores.....	444.856

Charges communes (services centraux R. T. F.): 735.000 F (reconduction 1962).

#### B. — INTERVENTIONS PUBLIQUES (titre IV).

Les interventions publiques sont essentiellement constituées par des subventions.

Les dépenses de ce titre passent de 30.074.208 F à 32.888.508 F, dont 30.812.808 F pour les interventions de caractère administratif et 2.075.700 F pour les interventions de caractère social.

##### a) *Les interventions administratives :*

L'essentiel de cette rubrique est constitué par *les subventions d'équilibre accordées aux budgets locaux*. D'une année sur l'autre, elles progressent d'un peu plus de 10 % : 30.782.808 F contre 27.902.808 F. Encore faut-il rappeler que la prise en charge des services d'Etat à Wallis et Futuna aboutit à une diminution de la subvention de 379.752 F.

Les justifications fournies sont les suivantes :

— <i>Wallis et Futuna</i> .....	+ 669.752 F.
Construction du bâtiment de l'Assemblée territoriale et accroissement des dépenses de fonctionnement des services territoriaux.	
— <i>Nouvelles-Hébrides</i> .....	+ 590.000 F.

L'accroissement de la subvention résulte de la suppression du droit de 320 F C. F. P. par tonne perçu à l'occasion de la délivrance du certificat d'origine pour les exportations de coprah, unique ressource du pays. En effet, du fait de la libération des échanges et de l'abaissement des tarifs en vertu du Traité de Rome, le coprah des Nouvelles-Hébrides subit, sur le marché français, la concurren-

rence d'autres produits gras. Par ailleurs, les ventes sur les marchés étrangers ont tendance à s'accroître et il convient de les amplifier. Les statistiques suivantes en fournissent la preuve :

Exportations.	Vers l'étranger.	Vers la France.
	(En tonnes.)	
1959	3.007	32.060
1960	2.739	20.905
1961	6.445	25.817
1962 (2 mois)	4.750	1.300

Il convient donc d'alléger le prix de vente par la suppression de la taxe.

Notons enfin que la subvention représente les trois quarts des recettes budgétaires locales.

— *Terres australes* ..... + 1.000.000 F.

Ce complément de crédit se décompose comme suit :

- *Personnel* : + 375.390 F. Cet accroissement a une double origine : les hausses de traitements, d'une part, et, d'autre part, la prise en charge des traitements de sept responsables des stations scientifiques des Kerguelen — militaires du contingent payés sur le budget des Armées jusqu'au dix-huitième mois, puis par le budget du Territoire pendant les neuf mois suivants — puisque la durée du service militaire a été diminuée d'autant ;
- *Matériel* : + 179.310 F. Cette augmentation correspond aux crédits minimum nécessaires à l'entretien des installations des Kerguelen, de la Nouvelle-Amsterdam et de la Terre Adélie dont la plupart des bâtiments ont déjà six à dix ans d'âge et demandent des soins constants ;
- *Transports* : + 445.000 F. Cette augmentation correspond à la hausse des frets (18 %) en ce qui concerne le navire polaire, ainsi qu'à la hausse des locations de containers.
- *Comores* ..... + 1.000.000 F.

Ce crédit est nécessaire pour compenser la mise à la charge du budget territorial des services d'Etat, ainsi que nous l'avons signalé ci-dessus.



b) *Les interventions sociales :*

Elles sont inscrites à deux chapitres :

Chapitre 46-91. — *Action sociale en faveur des personnes étrangères à l'administration.*

Les crédits restent au même niveau qu'en 1962, soit 1.641.400 F, mais sont répartis différemment entre les articles compte tenu des résultats de l'expérience en cours :

- les crédits de bourses sont majorés de 30.000 F. Ceux de 1962 utilisés pour l'année scolaire 1962-1963 ont bénéficié à une quinzaine d'étudiants ;
- les crédits de stages de techniciens et ouvriers sont majorés de 566.000 F alors que les crédits de voyages sont diminués de 596.000 F. Durant l'été de 1962, soixante-trois originaires des Territoires d'Outre-Mer ont suivi des stages organisés par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, et cette expérience s'est révélée efficace. Par ailleurs, on veut accélérer la formation des ouvriers en vue de l'augmentation du potentiel économique des territoires.

Chapitre 46-92. — *Allocation d'aide sociale.*

Le crédit initial, 500.000 F, est diminué de 65.700 F pour gager une subvention allouée à la Mutuelle « France et Outre-Mer » qui gère la Sécurité sociale et fournit des compléments de prestations aux anciens personnels de la F. O. M.

## II. — Le budget d'équipement.

La dotation du budget d'équipement s'élève à :

- 40 millions de francs pour les autorisations de programme ;
- 48,45 millions de francs pour les crédits de paiement.

Elle concerne :

### A. — LES INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS PAR L'ÉTAT (TITRE V)

Il n'y a, sur ce titre, qu'un seul chapitre, le 58-00 — *Dock flottant de Djibouti* — ouvert dans la loi de finances rectificative du 20 décembre 1961. Il avait été alors doté d'une autorisation de programme de 10 millions de francs, complétée par une nouvelle dotation de 30,1 millions de francs dans le collectif du 31 juillet 1962.

15 millions ont été consommés en 1962.

Il est demandé 9 millions de crédits de paiement pour 1963.

### B. — LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT (Titre VI).

Ces subventions concernent :

#### a) *Les subventions au titre du F. I. D. E. S.*

Elles sont inscrites aux chapitres 68-90 pour la section générale et 69-92 pour la section locale. Elles représentent la troisième et dernière tranche de la loi de programme du 31 juillet 1960.

Les dotations sont les suivantes :

	Section générale.	Section locale.
	(En millions de francs.)	
— Autorisations de programme.....	13	23
— Crédits de paiement.....	12,1	23,85

#### 1° *Chapitre 68-90.*

Les prévisions inscrites au budget s'élèvent à 13 millions de francs ; elles ont été établies en juillet 1962. Elles sont donc susceptibles de modifications. On trouvera ci-après une approche plus précise de ces emplois.

— *Etudes générales* : il s'agit d'un crédit ouvert pour des études diverses faites au profit des territoires, crédit indispensable en une période de préparation d'un nouveau plan. Il faudra vraisemblablement le doubler.

— *Bureau de recherches géologiques et minières (B. R. G. M.)* : crédit destiné aux recherches minières en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides et en Polynésie française. La prévision figurant au budget (3.600.000 F) est élevée ; en fait la dotation ne dépassera pas 3 millions.

— *Institut français d'Océanie (I. F. O.)* : crédit destiné aux recherches fondamentales et appliquées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. La prévision correspond assez exactement à la dotation qui sera demandée.

— *Œuvres privées* : subventions aux établissements privés d'enseignement. Le chiffre de 1.300.000 F est faible. Compte tenu des demandes des territoires et des ordres de priorité, les attributions suivantes sont prévues :

— Nouvelles-Hébrides .....	240.000 F.
— Wallis et Futuna.....	200.000
— Polynésie française.....	440.000
— Côte française des Somalis.....	240.000
— Nouvelle-Calédonie .....	400.000
	<hr/>
	1.520.000 F.

— *Wallis et Futuna* : crédits d'équipement du Territoire. Il a été fait un effort particulier en 1963. Dotation prévue : 872.000 F.

— *Nouvelles-Hébrides* : les crédits d'équipement atteindront en 1963 : 1.390.000 F.

— *Radiodiffusion-Télévision française (R. T. F.)* : crédit prévisionnel pour compléter l'équipement radio des territoires.

— *Terres australes et antarctiques françaises (T. A. A. F.)* : crédit destiné à terminer l'installation d'une station météorologique aux îles Crozet. Une première tranche de 400.000 F a été allouée en 1962 ; la tranche 1963 sera de 500.000 F.

— *Prises de participation* : crédit inscrit à titre prévisionnel, mais jusqu'ici aucune affaire de l'espèce n'est prévue. Par contre, d'autres opérations exigeront une participation du F. I. D. E. S., telles que :

Subventions à la S. I. T. O.....	800.000 F.
Foires et expositions.....	200.000
Institut géographique national.....	250.000

Le comité directeur du F. I. D. E. S., qui doit se réunir en février prochain, sera saisi de la plus grande partie des dossiers de demandes de subventions.

## 2° Chapitre 68-92.

Le Département est en possession de toutes les demandes des Territoires et les dossiers seront soumis au comité directeur du F. I. D. E. S. à sa séance de février.

Le tableau suivant indique, par territoire, les dotations ouvertes en 1961 et 1962 et celles qu'il est envisagé d'accorder en 1963 :

TERRITOIRES	1961	1962	1963	TOTAL
	(En francs.)			
Comores .....	6.092.715	6.977.000	7.580.000	20.649.715
Nouvelle-Calédonie .....	3.396.800	3.411.400	3.575.000	10.383.200
Polynésie française.....	6.002.920	6.716.600	7.079.875	19.799.395
Côte française des Somalis...	2.442.600	2.875.000	2.852.000	8.169.600
Saint-Pierre et Miquelon.....	1.868.000	2.020.000	2.110.000	5.998.000
Total .....	19.803.035	22.000.000	23.196.875	64.999.910
Dotations ouvertes.....	20.000.000	22.000.000	23.000.000	65.000.000

### b) *Les subventions pour l'équipement administratif des T. O. M.*

Elles font l'objet du chapitre 68-94 ainsi doté :

— Autorisations de programme.....	4 millions de francs.
— Crédits de paiement.....	3,5 —

Dans la liste des opérations envisagées figurent la construction de logements en Nouvelle-Calédonie, en Côte française des Somalis et aux Comores, l'achat de bateaux aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Wallis et Futuna, la construction d'un bâtiment de douane à Saint-Pierre et Miquelon.

## Observations de la Commission des Finances.

La Commission des Finances n'a pas d'observation particulière à formuler sur les crédits demandés.

Elle s'est préoccupée des résultats de l'activité du F. I. D. E. S. au cours des deux dernières années, dans l'optique de la loi-programme triennale de 1961, qui a prévu un montant global des dépenses de 110 millions de francs, destiné à améliorer l'équipement et à développer l'économie des T. O. M., à concurrence de 100 millions au titre du F. I. D. E. S. et de 10 millions pour l'équipement administratif des Services d'Etat.

Il est publié, en annexe I, les résultats de cette activité, ainsi que les perspectives ouvertes pour 1963, dont le Comité directeur du F. I. D. E. S. aura à délibérer en février prochain.

Les résultats n'ont donné lieu à aucune observation particulière sans toutefois qu'il soit possible de confronter ces résultats avec ceux attendus de la mise en application du plan et de la loi de programme triennale et de voir la conséquence de ces résultats sur l'économie de ces territoires.

C'est pourquoi la Commission des Finances s'est préoccupée également de leur situation économique, compte tenu de la conjoncture mondiale en ce qui concerne notamment les productions. Elle tient à faire part de ses appréhensions, en dépit des efforts accomplis, et souhaiterait obtenir du Ministre d'Etat, chargé de ces territoires, un exposé d'ensemble de leurs économies qui présentent dans la plupart des cas un caractère de monoproduction, et de ce fait sont particulièrement sensibles aux fluctuations du marché.

Elle demande qu'une sollicitude toute spéciale soit accordée à ces territoires, qui ont accepté de rester liés à la France, et considère qu'il ne serait pas concevable qu'ils ne bénéficient pas d'une aide substantielle au moins égale, sinon supérieure, à celle accordée aux territoires devenus indépendants.

Elle souhaite obtenir du Gouvernement tout apaisement à ce sujet.

Enfin, certains Commissaires ayant soulevé le problème des moyens de communication entre la Métropole et ces territoires, il est publié en Annexe II la situation actuelle de ces moyens de communication.

Sous le bénéfice de ces observations, la Commission des Finances vous demande d'adopter le budget qui vous est soumis.

## ANNEXE I

### RESULTATS DE L'ACTIVITE DU F. I. D. E. S. AU COURS DES ANNEES 1961 ET 1962

Les dotations accordées par le comité directeur du F. I. D. E. S. au titre des tranches 1961 et 1962, deux premières années du Plan, sont les suivantes :

	AUTORI- SATIONS de programme 1961.	AUTORI- SATIONS de programme 1962.	TOTAL
	(En millions de francs.)		
a) Dotation ouverte.....	20.000.000	22.000.000	42.000.000
b) Crédits accordés :			
— Comores .....	6.081.740	6.977.000	13.058.740
— Nouvelle-Calédonie .....	3.396.800	3.411.400	6.808.200
— Polynésie .....	6.002.920	6.716.600	12.719.520
— Côte française des Somalis.....	2.442.600	2.875.000	5.317.600
— Saint-Pierre et Miquelon.....	1.868.000	2.020.000	3.888.000
	<u>19.792.060</u>	<u>22.000.000</u>	<u>41.792.060</u>

Par territoire, les opérations dotées sont les suivantes :

#### I. — Comores (en millions de francs C. F. A.).

##### 1. — Dépenses générales :

	1961	1962	Total.
Etudes architecte.....	5	»	5
Personnels .....	3	9	12
Bâtiments .....	5	6	11
Véhicules et matériel.....	11	»	11
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	24	15	39

Les crédits ont permis la création entreprise en 1961 et développée en 1962, d'un service d'études autonome, avec des fonctions d'exécution et de contrôle, doté de moyens propres tant en personnel qu'en matériel.

2. — Production :

a) Agriculture :

	1961	1962	Total.
Encadrement de la production.....	19,1	27	46,1

Mise en place d'un secteur agricole dans chacune des îles de l'archipel avec une chefferie pour l'agriculture et les eaux et forêts installées au chef-lieu.

	1961	1962	Total.
Développement de la production.....	16,05	19,7	35,75

Poursuite de l'action menée en faveur du développement des cultures d'exportation cocotier, giroflier, poivrier, caféier, vanillier, cacaoyer. Création de stations de cultures vivrières et fourragères pour l'amélioration de la production. Mise en place dans chaque île de l'archipel d' « équipes de démonstration » pour la modernisation des méthodes culturales.

	1961	1962	Total.
Aménagements fonciers.....	13,5	»	13,5

Poursuite du cadastre, indispensable à la construction des droits fonciers : les crédits accordés en 1961 se sont révélés suffisants pour la réalisation des projets sur les deux premières années du programme.

	1961	1962	Total.
Assistance technique et crédit.....	27,15	40	67,15

Outre une action encore réduite en faveur des groupements professionnels agricoles les crédits accordés ont permis d'amorcer par l'intermédiaire du Bureau pour le développement de la production agricole une vaste politique de modernisation rurale.

	1961	1962	Total.
b) Eaux et forêts.....	6,65	9,9	16,55

Poursuite de l'effort pour le reboisement entrepris sur les deux premiers plans.

	1961	1962	Total.
c) Elevage .....	»	1,6	1,6

Diffusion de techniques nouvelles et surtout traitement des grandes affections qui déciment le cheptel comorien.

	1961	1962	Total.
d) Pêches .....	»	2	2

Crédit destiné à des études pour moderniser et rendre plus rentable la « pêche artisanale » pratiquée aux Comores.

	1961	1962	Total.
e) Tourisme .....	14	12,5	26,5

Participation du territoire à la création d'une Société hôtelière et touristique des Comores.

	1961	1962	Total.
Total pour la production.....	96,45	112,7	209,15

3. — *Infrastructure :*

	1961	1962	Total.
	—	—	—
a) Routes et ponts.....	42	65,5	107,5
Construction de nouvelles pistes de pénétration à la Grande-Comore, Anjouan et Mayotte.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
b) Ports maritimes....	24	3	27
Achat d'une barge et aménagement des cales d'accès pour la liaison Dzaoudzi-Mamoutzou. Achat d'une vedette pour le port de Mutsamudu.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) Aéronautique .....	»	1	1
Achat de matériel pour la clôture des terrains d'aviation.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
d) Transmissions .....	6,8	8	14,8
Amélioration des liaisons radio et des conditions de l'exploitation postale. Modernisation et extension du réseau téléphonique.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
Total infrastructure.....	72,8	77,5	150,3

4. — *Equipements sociaux :*

	1961	1962	Total.
	—	—	—
a) Santé .....	43,35	41,6	84,95
Développement des formations sanitaires existantes et création de nouvelles. Achat de matériel d'hôpital et de laboratoire.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
b) Enseignement .....	30,48	56,15	86,63
Agrandissement du collège normal de Moroni avec construction de nouveaux logements de professeurs. Construction de nouvelles classes (avec logements d'instituteurs) pour le développement de l'enseignement primaire.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) Travaux urbains et ruraux.....	37	45,9	82,9
Crédits prévus et utilisés pour trouver une solution au problème du ravitaillement en eau, surtout à la Grande-Comore (recherche de nappes souterraines).			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
Total des équipements sociaux....	110,83	143,6	254,43



RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	Total.
Dépenses générales.....	24	15	39
Production .....	96,4	112,7	209,1
Infrastructure .....	72,8	77,5	150,3
Equipements sociaux.....	110,8	143,6	254,4
	<u>304</u>	<u>348,8</u>	<u>652,8</u>

II. — Nouvelle-Calédonie (en millions de francs CFP).

1. — Production :

	1961	1962	Total.
a) Production agricole.....	»	2,67	2,67

Ce crédit est destiné à une étude des problèmes de production et de commercialisation particulièrement graves en Nouvelle-Calédonie.

	1961	1962	Total.
b) Hydraulique, agricole et pastorale.....	»	5	5

Etude générale de la solution à apporter au problème de l'abreuvement des troupeaux et création de pâturages irrigués pour la transformation de l'élevage actuellement trop extensif.

	1961	1962	Total.
c) Eaux et forêts.....	14,5	12,3	26,8

Création d'une station de recherches forestières. Reboisement des forêts domaniales. Equipement de lutte contre les feux.

	1961	1962	Total.
d) Elevage .....	»	5,05	5,05

Achèvement du frigorifique de Nouméa par la construction d'un magasin-garage. Recherche de l'amélioration fourragère pour permettre un élevage semi-intensif.

	1961	1962	Total.
Total production.....	14,5	25,025	39,525

2. — Infrastructure :

	1961	1962	Total.
a) Routes et ponts.....	20	15	35

Continuation des travaux d'amélioration de la route Nouméa-Tontouta, qui dessert l'aérodrome international de la Nouvelle-Calédonie.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
b) Aéronautique .....	2	3	5
Aménagement des pistes locales : les crédits correspondent aux travaux nécessaires pour l'aménagement du terrain d'aviation de Koné.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) Transmissions .....	18	»	18
Auto-commutateur de Nouméa. Liaison téléphonique Nouméa-Tontouta.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
Total infrastructure.....	40	18	58

3. — *Equipements sociaux :*

	1961	1962	Total.
	—	—	—
a) Santé .....	3	»	3
Construction de deux dispensaires.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
b) Enseignement .....	3,46	9	12,46
Construction de trois écoles de tribus. Première tranche de travaux pour la construction d'un groupe scolaire à Nouméa (faubourg Blanchot).			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) Urbanisme et habitat.....	»	10	10
Première tranche de travaux pour l'infrastructure de deux lotissements (Ducos et Mont-Té) destinés à remédier à la pénurie de logements qui frappe particulièrement les catégories les moins favorisées de la population.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
d) Travaux urbains et ruraux.....	0,8	»	0,8
Implantation d'éoliennes de pompage.			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
Total équipements sociaux.....	7,26	19	26,26

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Production .....	14,5	25,02	39,52
Infrastructure .....	40	18	58
Equipements sociaux.....	7,2	19	26,2
	—	—	—
	61,7	62,02	123,72

**III. — Polynésie française** (en millions de francs C. F. P.).

	1961	1962	Total.
	—	—	—
1. — <i>Dépenses générales</i> .....	2,5	5,2	7,7

Concerne la création et le fonctionnement d'un bureau d'études.

2. — *Production* :

	1961	1962	Total.
	—	—	—
a) <i>Agriculture</i> .....	23,4	21,3	44,7

Equipped des secteurs agricoles du territoire. Recherches agronomiques pour l'amélioration des cultures d'exportation et le développement des cultures maraichères. Renouvellement et extension de la cocoteraie.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
b) <i>Eaux et forêts</i> .....	2,1	0,9	3

Etude d'un plan de reforestation et premières expériences de reboisement.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) <i>Elevage et pêche</i> .....	1,4	2,6	4

Amélioration zootechnique des races bovines. Repeuplement des bancs nacriers. Essais de perliculture.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Total production.....	27	24,8	51,8

3. — *Infrastructure* :

	1961	1962	Total.
	—	—	—
a) <i>Routes et ponts</i> .....	36	19,8	55,8

Sur ces crédits le Territoire a prévu la reconstruction de la route de Punaauia qui dessert le terrain d'aviation de Faaa, de plusieurs sections de la route dorsale à Tahiti et la construction d'un pont dans l'île de Moorea.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
b) <i>Ports maritimes</i> .....	3,3	2,1	5,4

La plus grande part de ces crédits ont permis l'assainissement et le bitumage du quai de Papeete ; le reste a été affecté à la construction d'un débarcadère aux Marquises et au balisage des passes de l'archipel.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) <i>Aéronautique</i> .....	15	25	40

Achèvement de l'aérodrome de Raiatea dont la construction, entreprise sur le II<sup>e</sup> Plan, aura ainsi entraîné une dépense de 61 millions.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
d) <i>Transmissions</i> .....	1,5	4,8	6,3

Aménagement de la station radio de Tahiti et création d'un bureau des chèques postaux et d'une caisse d'épargne, rendue possible par l'achèvement de l'hôtel des postes de Papeete.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Total infrastructure.....	55,8	51,7	107,5

4. — *Équipements sociaux :*

	1961	1962	Total.
	—	—	—
a) Santé .....	6,3	8	14,3

Ces crédits représentent la participation du territoire au fonctionnement de l'Institut de recherches médicales et la construction de centres médicaux à Huahine, Taiohae et Tubuai.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
b) Enseignement .....	15,5	19	34,5

Première tranche des travaux de construction d'un cours complémentaire à Uturoa (26 millions sur un devis total de 63 millions). Construction d'écoles primaires aux Marquises, Tuamotou et îles du Vent.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) Travaux urbains et ruraux.....	1,9	13,4	15,3

Poursuite du programme de construction de citernes aux Tuamotou en l'absence totale de cours d'eau. En 1962, le territoire a demandé au F. I. D. E. S. l'exécution de l'infrastructure de base de deux lotissements pour des logements à loyers modérés.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Total équipements sociaux.....	23,7	40,4	64,1

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Dépenses générales.....	2,5	5,2	7,7
Production .....	27	24,8	51,8
Infrastructure .....	55,8	51,7	107,5
Équipements sociaux.....	23,7	40,4	64,1
	—	—	—
	109	122,1	231,1

IV. — Côte française des Somalis (en millions de francs Djibouti).

1. — *Production :*

a) *Agriculture :*

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Cultures maraichères.....	2	1	3
Phoéniculture .....	2	2	4
Lutte antiacridienne.....	1,5	»	1,5
Encadrement technique.....	»	1,5	1,5
	—	—	—
	5,5	4,5	10

Ces opérations, de volume restreint compte tenu des possibilités agricoles du territoire, se déroulent normalement.

b) Hydraulique rurale :			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
Equipement du service.....	9,2	0,9	10,1
Personnel permanent.....	1,2	3,3	4,5
Fonctionnement du service.....	0,5	2	2,5
Travaux . . . . .	7	5	12
	—	—	—
	17,9	11,2	29,1

Le service, organisé et doté en personnel et matériel depuis le milieu de l'année 1962, fonctionne normalement et a commencé les premiers travaux en régie.

c) Elevage :			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
Postes vétérinaires.....	4	»	4
Equipes mobiles.....	1,5	»	1,5
	—	—	—
	5,5	»	5,5

Les deux postes sont en construction à Randa et à Obock.

d) Pêches maritimes :			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
Matériel . . . . .	»	0,5	0,5
Pinasse . . . . .	5	»	5
	—	—	—
	5	0,5	5,5

La pinasse doit servir à la prospection de nouveaux lieux de pêche et à la démonstration de techniques artisanales simples mais nouvelles pour les pêcheurs locaux.

2. — *Infrastructure :*

	1961	1962	Total.
	—	—	—
a) Etude des routes.....	»	3	3
b) Port de Djibouti :			
	1961	1962	Total.
	—	—	—
Réservoirs d'eau.....	8,4	6,4	14,8
Aménagements quai 7.....	23	»	23
	—	—	—
	31,4	6,4	37,8

Un réservoir est en cours de construction et les aménagements du quai 7 sont presque terminés. Le second réservoir prévu au port sera, en fait, construit dans la zone de l'Ambouli, les réserves d'eau du port étant jugées suffisantes.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) Réseau téléphonique.....	11	»	11

Les travaux (extension du réseau) sont en cours d'achèvement.

3. — Equipements sociaux :

a) Santé :

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Hôpital Peltier.....	1,2	1,5	2,7
Médecine mobile.....	3,2	7,05	10,25
Formations de brousse.....	»	3,8	3,8
	—	—	—
	4,4	12,35	16,75

Les équipes mobiles ont été équipées (voitures et installations radio) : le fonctionnement, payé par le F. I. D. E. S. en 1962, sera supporté en 1963 par le budget local. Un dispensaire a été construit à Holl-Holl.

b) Enseignement :

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Enseignement professionnel.....	7	»	7
Enseignement primaire.....	»	6,25	6,25
Enseignement secondaire (internat du lycée) .....	»	42	42
Equipement sportif.....	1,7	1,2	2,9
	—	—	—
	8,7	49,45	58,15

Les locaux du centre de formation professionnelle sont terminés, les bâtiments de l'internat du lycée et des écoles de brousse sont en cours de construction.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) Urbanisme et habitat.....	»	4	4
Etude de l'assainissement à Djibouti.			

d) Travaux urbains et ruraux :

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Alimentation en eau de Djibouti.....	17,3	10,4	27,7
Alimentation en eau des centres de l'intérieur .....	»	12,7	12,7
	—	—	—
	17,3	23,1	40,4

Les sondages de reconnaissance puis d'exploitation faits dans la région de l'Ambouli ont permis d'augmenter de 1.000 mètres cubes par jour la fourniture d'eau potable à la ville et au port de Djibouti.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Production .....	28,4	21,7	50,1
Infrastructure .....	42,4	9,4	51,8
Equipements sociaux.....	35,4	93,90	129,3
	—	—	—
	106,2	125	231,2

V. — **Saint-Pierre et Miquelon** (en millions de francs C. F. A.).

1. — *Production* :

	1961	1962	Total.
	—	—	—
a) Pêches et industries annexes :			
Achat d'un chalutier pour la S. P. E. C.....	64,8	»	64,8
Equipement du frigorifique (une empaque- teuse) .....	3,1	»	3,1
	67,9	»	67,9

Le chalutier est en cours de livraison au territoire, le complément d'équipement prévu pour le frigorifique a été réalisé.

2. — *Infrastructure* :

a) Electrification :

	1961	1962	Total.
	—	—	—
Centrale Saint-Pierre et extension du réseau .....	»	52	52

Les appels d'offres concernant la fourniture et la mise en place d'un groupe électrogène sont en cours de dépouillement à Saint-Pierre. Les travaux d'extension du réseau de distribution ont été poursuivis pendant l'été.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
b) Route de Saint-Pierre.....	»	5	5

	1961	1962	Total.
	—	—	—
c) Port de Saint-Pierre :			
Cale de halage.....	0,5	14	14,5

L'ensemble de l'opération comporte l'acquisition des installations existantes (crédits acquis en 1962), la remise en état et la modernisation de ces installations (travaux prévus en 1963).

	1961	1962	Total.
	—	—	—
d) Aéronautique :			
Aérodrome de Miquelon.....	8	»	8

Les travaux ont commencé au printemps 1962 après le passage d'un ingénieur général du S. G. A. C. C.

	1961	1962	Total.
	—	—	—
e) Extension du réseau téléphonique.....	»	2	2

Travaux en cours : l'opération qui prévoit également le remplacement du central téléphonique a commencé en 1960 ; elle sera terminée en 1963.

3. — *Equipements sociaux :*

a) Enseignement :

	1961	1962	Total.
Groupe scolaire de Saint-Pierre.....	5	20	25

Les travaux d'agrandissement du groupe scolaire seront terminés en 1963.

b) Travaux urbains et ruraux :

	1961	1962	Total.
Achat d'un chasse-neige.....	6	»	6
Voirie de Saint-Pierre.....	6	8	14
	12	8	20

Les autorités du territoire consultent les services métropolitains (Ministère de l'Industrie) pour trouver un chasse-neige de construction française qui réponde aux conditions climatiques très particulières du territoire. Les travaux de voirie consistent dans le bitumage des principales artères de Saint-Pierre : ces travaux qui sont effectués uniquement en été durent depuis plusieurs années et seront sans doute terminés en 1964.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	Total.
Production .....	67,9	»	67,9
Infrastructure .....	8,5	73	81,5
Equipements sociaux.....	17	28	45
	93,4	101	194,4

\*  
\* \*

*Perspectives 1963.*

Les programmes locaux de la tranche 1963 du F. I. D. E. S. sont actuellement en cours d'étude par les territoires et il n'est pas encore possible de donner des précisions sur leur contexture.

Cependant leur montant total fixé par la loi-programme s'élèvera à 23 millions de francs auxquels s'ajouteront 13 millions de francs prévus pour la section générale.

Cette tranche assurera la poursuite des opérations de production agricole en particulier à la lumière de l'expérience acquise. Elle verra l'achèvement de la plupart des opérations d'infrastructure dont la réalisation a été prévue sur les trois tranches de la loi-programme 1961-1963 et la poursuite de l'effort, entrepris depuis la création du F. I. D. E. S. en 1947, pour l'amélioration du niveau de vie et du bien-être des populations de nos Territoires d'Outre-Mer.



## ANNEXE II

### LIAISONS ENTRE LA METROPOLE ET LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

#### I. — Liaisons aériennes.

##### *Liaison Métropole-Polynésie.*

Elle est assurée par la ligne tour du monde T. A. I.-Air France.

Une fois par semaine par l'Extrême-Orient, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, par DC. 8 T. A. I., et Boeing 707 de Los Angeles à Paris.

Une fois par semaine dans l'autre sens par l'Amérique.

Il existe également, une fois par semaine, une liaison T. A. I. Papeete-Honolulu, en correspondance avec les lignes américaines qui desservent l'Europe.

##### *Liaison Métropole—Nouvelle-Calédonie.*

Assurée deux fois par semaine par la ligne tour du monde T. A. I.-Air France.

##### *Liaison Métropole—Territoire des îles Wallis et Futuna.*

Aucune liaison directe, les îles Wallis et Futuna sont desservies une fois par mois par un DC. 4 et la T. A. I. à partir de la Nouvelle-Calédonie.

##### *Liaison Métropole—Nouvelles-Hébrides.*

Aucune liaison directe. L'archipel est desservi deux fois par semaine par un DC. 4 de la T. A. I. à partir de la Nouvelle-Calédonie.

##### *Liaison Métropole—Côte française des Somalis.*

Une fois par semaine dans les deux sens par un DC. 8 de la T. A. I. (ligne de Madagascar).

Une fois par semaine dans les deux sens par le DC. 6 B de la compagnie malgache Madair (ligne de Madagascar).

##### *Liaison Métropole-Comores.*

Pas de liaison directe. Les Comores sont reliées à la Métropole par la ligne de Madagascar.

Une liaison par semaine dans les deux sens Tananarive-Majunga-Dzaoudzi par DC.4 Mad Air et DC. 3 Air France.

Une liaison par semaine dans les deux sens par DC. 4 Madair.

##### *Liaison Métropole-Saint-Pierre et Miquelon.*

Aucune liaison directe. Les liaisons se font par l'intermédiaire du Canada.

Saint-Pierre est actuellement desservi par des compagnies aériennes canadiennes qui effectuent des transports soit à la demande, soit par affrètement sans horaire régulier. La principale compagnie est la Central Maritime Airways qui assure une liaison Saint-Pierre—Sydney avec un DC. 3.

D'autres compagnies assurent des liaisons avec Terre-Neuve (Gander). Les liaisons sont surtout fréquentes pendant la saison d'été.

#### II. — Liaisons maritimes.

Les Territoires d'Outre-Mer de la République française ont tous pour trait commun leur insularité et leur éloignement de la mère patrie. Djibouti, le seul

territoire qui soit rattaché à un continent, n'est qu'à moitié une exception en raison de la pauvreté de son arrière pays et de son rôle d'escale ferroviaire et maritime internationale.

De ce fait la desserte de ces territoires par le pavillon français a un aspect politique autant qu'économique et les facteurs de rentabilité ne doivent pas seuls entrer en compte.

C'est ce qui explique que, dans le cadre de l'organisation des transports d'intérêt général, cette desserte ait été confiée à une compagnie subventionnée, les Messageries maritimes, tant pour la desserte de l'océan Indien que pour celle du Pacifique, par une convention assortie d'un cahier des charges.

#### A. — SECTEUR MER ROUGE-OCÉAN INDIEN

Les Messageries maritimes assurent la desserte de l'océan Indien par cargos et paquebots mixtes :

Quatre paquebots mixtes : *Jean-Laborde*, *La Bourdonnais*, *Pierre-Loti*, *Ferdinand-de-Lesseps* (départ de Marseille) ; deux paquebots par mois ;  
Cargos : un cargo par mois en moyenne, s'ajoute à celle-ci, en ce qui concerne le trafic cargos :

La Nouvelle Compagnie havraise péninsulaire : un cargo par mois en moyenne, tous ces cargos, sauf un, ont des cabines pour passagers.

Djibouti : voit escaler :

- les paquebots mixtes des Messageries maritimes, ligne de l'océan Indien, à l'aller et au retour.
- les paquebots mixtes des Messageries maritimes de la ligne d'Extrême-Orient, au retour (escale à l'aller généralement à Aden).
- les cargos des Messageries maritimes des lignes de l'Afrique Orientale et de l'océan Indien Occidental (2 lignes), et Oriental (Pakistan, Inde, Ceylan, Birmanie) et des lignes de l'Extrême-Orient (3 lignes).
- les cargos de la Nouvelle Compagnie havraise péninsulaire.

Les Comores dépendaient pour leurs liaisons extérieures du relais de Madagascar avec rupture de charge à Majunga entre la Compagnie Maritime de Navigation Malgache (C. M. N. M.) et les paquebots des Messageries Maritimes.

Toutefois les cargos de la Havraise effectuaient des touchées directes en dehors de la période des cyclones.

Depuis juillet 1961 et sur intervention du Ministère d'Etat la situation est la suivante : les Comores voient escaler :

- les paquebots mixtes des Messageries maritimes — touchées trimestrielles dans chaque sens, avec liaison avec Madagascar et Zanzibar, dans deux ports alternativement desservis Moroni et Mutsamudu, reprenant ainsi une tradition rompue depuis la guerre ;
- les cargos des différentes lignes de la Nouvelle Compagnie havraise péninsulaire, fréquence indéterminée.

Les Terres australes et antarctiques françaises (Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam, Crozet, Terre-Adélie) ont un régime de desserte particulier.

*Terres australes :*

Les Messageries maritimes ont un marché d'affrètement passé avec le territoire pour l'utilisation par ce dernier du paquebot mixte *Gallieni*. Des conventions de ce type ont été passées avec cette compagnie depuis l'origine des établissements — pour

une rotation par an jusqu'en 1955, puis deux rotations de 1955 à 1958. Actuellement les deux rotations subsistent mais pour la mise en place de la relève d'une seule équipe qui ne séjourne qu'en campagne d'été austral de novembre à février.

Sont actuellement desservis Crozet (où une station a été créée l'an dernier), Kerguelen, Nouvelle-Amsterdam.

Les rotations sont faites de manière à assurer, par le jeu des relèves, la présence à bord et à terre d'un médecin pour chacune des parties du voyage.

*Terres antarctiques* (terres Adélie et Wilkes) :

Affrètement du *Magga Dan*, de la compagnie danoise Lauritzen, par les « Expéditions polaires françaises » de Paul-Emile Victor, pour le compte du territoire des Terres australes et antarctiques françaises. Une seule rotation par an avec séjour d'un mois sur place, départ du Havre avec escale en Australie et Tasmanie (Obarth).

#### B. — SECTEUR DU PACIFIQUE.

Les Messageries maritimes desservent le Pacifique par des paquebots mixtes et des cargos, la ligne de paquebots passe par Panama, deux lignes de cargos passent l'une par Panama, l'autre par Suez.

- trois paquebots mixtes : tahitien, calédonien, mélanésien — fréquence tous les 42 jours — départ de Marseille ;
- cargos ex-ligne via Panama : un par mois en moyenne, départ des ports du Nord vers Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Australie, Nouvelle-Zélande ;
- ligne via Suez -- un tous les 28 jours environ — départ de Marseille ou des ports du Nord vers Australie, Nouméa, Port-Vila et Santo.

Les Messageries maritimes sont la seule ligne française desservant les territoires français du Pacifique, toutefois la concurrence internationale devient chaque jour plus forte sur ce secteur notamment en matière de trafic cargo, de la part des pavillons norvégiens, hollandais, italiens et également, en matière de trafic minéralier, japonais et australiens.

Depuis 1960 les Messageries maritimes, sous la pression des départements intéressés (Ministère d'Etat, Travaux publics et Transports, Secrétariat général de la Marine marchande), ont fait un effort certain pour s'adapter aux exigences des usagers et chargeurs et aux nécessités de la concurrence.

En matière de fret les retards au chargement ont pratiquement disparu par la mise sur la ligne de nouveaux cargos.

En matière de transport de passagers, il subsiste encore certaines difficultés dues à l'extrême variation de la fréquentation selon les époques de l'année et les mouvements administratifs. Mais surtout le troisième paquebot mixte *Le Melanesien* est un bateau étranger affrété, imparfaitement adapté au trafic, et dont en tout état de cause, l'affrètement arrive à expiration.

Le principe de la mise en service d'un troisième paquebot mixte français destiné à remplacer le navire affrété a été admis. La construction d'un nouveau navire a été décidée en Conseil des Ministres fin 1961, mais aucune commande n'a été passée, non plus qu'il n'a été donné suite au remplacement par une unité française existante. Le problème demeure entier.

Nouvelles-Hébrides. — Rien à signaler depuis la suppression des surfrets.

Nouvelle-Calédonie. — Reçoit la visite des paquebots mixtes de la ligne Panama et les cargos des deux lignes passant par Suez et Panama.

Wallis et Futuna, non desservies directement, sont reliées à la Nouvelle-Calédonie par des navires des compagnies locales selon convention avec le Haut-Commissaire dans le Pacifique.

Polynésie française : Papeete reçoit paquebots mixtes et cargos des Messageries maritimes de la ligne Panama. La fréquentation du port par les lignes françaises et étrangères posent quelques problèmes en matière de mise à quai. Des difficultés survenues en cours de travaux d'extension ont retardé la solution de ce problème.

Taioahaé dans les australes est depuis décembre visité en escale touristique (passagers uniquement) par les paquebots des Messageries à raison d'une touchée alternativement à l'aller et au retour.

#### C. — SECTEUR DE L'ATLANTIQUE

Saint-Pierre et Miquelon. — Le port de Saint-Pierre est relié à la Métropole par le paquebot de la Fabre Line qui remonte le Saint-Laurent, et également pour des transports de poisson par le cargo frigorifique *Pinta* de la C. O. M. A. T., compagnie locale.

## DISPOSITIONS SPECIALES

### *Article 34.*

#### **Participation des Territoires d'Outre-Mer aux dépenses des services du Trésor.**

**Texte.** — Le montant de la participation des Territoires d'Outre-Mer aux dépenses des services du Trésor est fixé pour l'année 1963 à la somme globale de 2.233.285 F, répartie comme suit :

Comores .....	160.374 F.
Côte française des Somalis.....	667.323
Nouvelle-Calédonie .....	670.021
Polynésie .....	516.439
Saint-Pierre et Miquelon.....	219.128

*Commentaires.* — En application de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 relative à l'évolution des Territoires d'Outre-Mer, cet article fixe le montant de la participation de ces collectivités aux dépenses de fonctionnement des services du Trésor pour 1963.

Votre Commission des Finances vous en propose l'adoption.